



— Partenariat ARS - RESCLIN

— Assemblée des professionnels

RESCLIN

25 janvier 2011

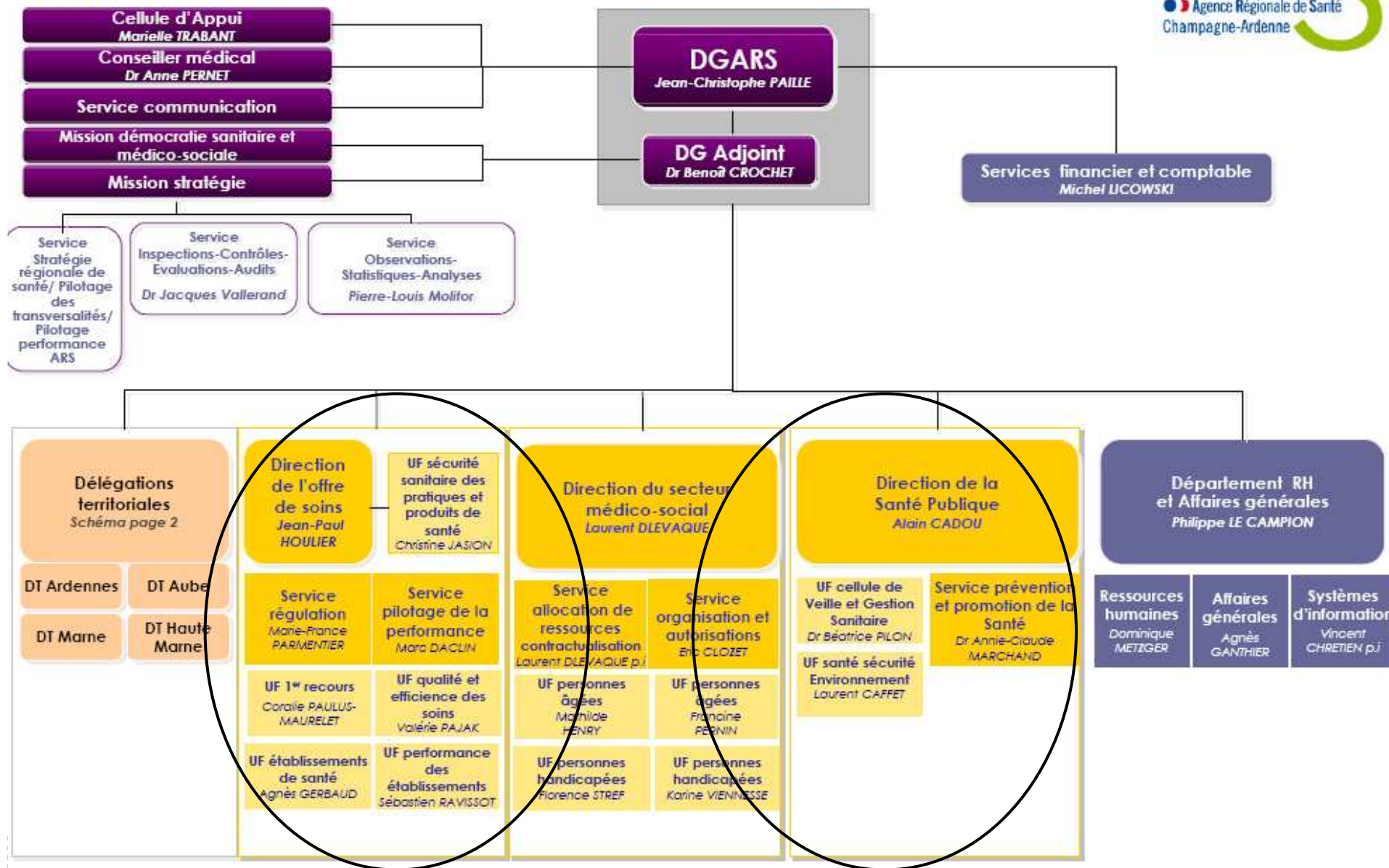
Muriel GAUZENTE

Dr Béatrice PILON

Missions de l'ARS

- Le pilotage du système de santé et de la mise en œuvre de la politique de santé publique dans la région
- Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficient
- Elle couvre les domaines essentiels de la santé publique :
 - la prévention, la promotion de la santé,
 - la veille et sécurité sanitaire,
 - l'organisation de l'offre de soins en ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociale

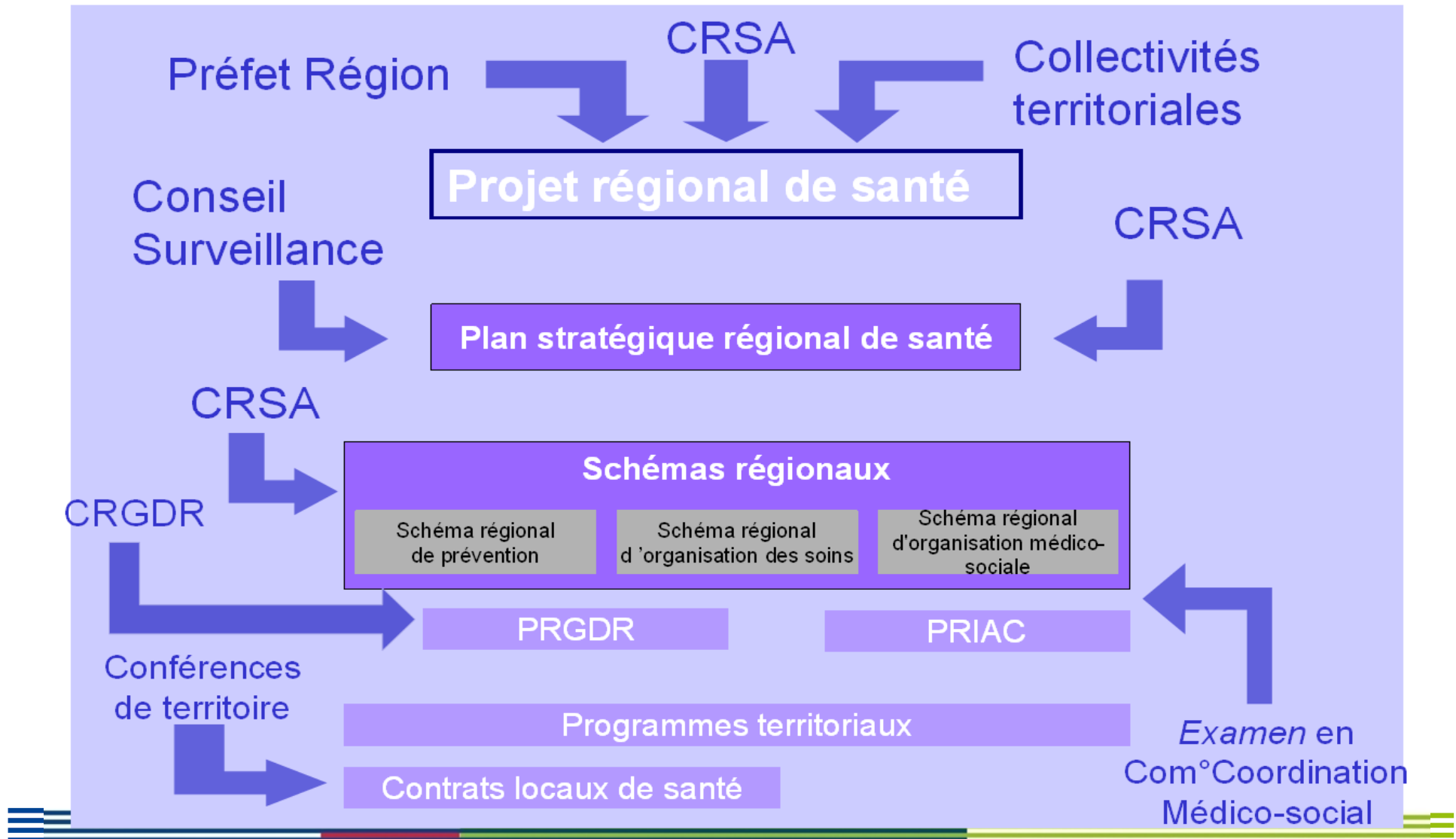
ARS de Champagne Ardenne – Directions, services et unités fonctionnelles



2011: construction du Projet Régional de Santé



Consultation : les avis requis



Partenariat ARS-RESCLIN

Les grandes lignes du partenariat :

- 1- la lutte contre les IAS
- 2- la collaboration sur le signalement
- 3- la gestion des épidémies



Déclinaison du partenariat ARS-RESCLIN

ARS :

- en charge du recueil et du contrôle du recueil des indicateurs de lutte contre les infections nosocomiales
- en charge de la déclinaison du plan de lutte contre les IAS 2009-2013 (hospitalier, médico-social, ville)
- reçoit les signalements d'IN, de maladies à incidence collective et d'événements indésirables graves
- s'assure de la mise en œuvre de mesures pour maîtriser les épidémies
- est l'interface avec le national (InVS, DUS)

RESCLIN :

- accompagne les établissements à améliorer leurs pratiques de lutte contre les infections nosocomiales
- apporte son expertise dans la construction du plan régional de lutte contre les IAS
- reçoit les signalements et apporte un soutien méthodologique aux établissements dans la gestion d'épidémies, en lien avec le CCLIN Est
- apporte son expertise dans la gestion des épidémies auprès de l'ARS et des établissements, en amont et lors d'épidémies

Modalités de partenariat ARS-RESCLIN

- Une convention ARS, RESCLIN, CCLIN-Est, CHU en cours de renouvellement
- Une orientation du programme de travail annuel du RESCLIN par l'ARS et par le CCLIN-Est puis une validation conjointe
- Des réunions de travail trimestriels de coordination entre RESCLIN et ARS.